المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Pôle Support
Division des Achats
et Logistique
Service des achats

قطب الدعم
قسم الاقتناءات والتموين
مصلحة الاقتناءات

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/2020/D.A.L.

- Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales -

Le **03 Avril 2020 à 09H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **la conception, réalisation, production et publication de vidéos de sensibilisation pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites.**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Achats de la C.M.R sis à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **Quatre Cent Trente Deux Mille dirhams (432 000,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- soit remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013) et de l'article 139 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux **petites et moyennes entreprises nationales**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article **12** du règlement de consultation.